

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 00901

Numéro SIREN : 794 510 081

Nom ou dénomination : LA FOLIA

Ce dépôt a été enregistré le 21/03/2023 sous le numéro de dépôt B2023/005414

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2022

cerfa

N° 15948 * 04

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		La Folia		Néant ☐		
Adresse de l'entreprise		14 Route de Carcassonne 31290 Villefranche de Lauragais				
SIRET		7 9 4 5 1 0 0 8 1 0 0 0 4 3				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		
				Exercice N clos le		
				31 12 2020		
		Brut		Amortissements – Provisions		
		1		2		
				Net		
				3		
ACTIF						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	7 500	012	7 500
		Autres *	014	249	016	249
	Immobilisations corporelles *		028	6 255	030	6 255
	Immobilisations financières * (1)		040	971	042	971
	Total I (5)		044	14 975	048	6 504
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060	142 569	062	142 569
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	88	070	88
		Autres * (3)	072	426	074	426
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	2 614	086	2 614
	Charges constatées d'avance *		092	54	094	54
	Total II		096	145 751	098	145 751
	Total général (I + II)		110	160 726	112	6 504
PASSIF						
				Exercice N NET		
				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		1 500	
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126		150	
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131		132	16 309
	Report à nouveau		134		29 959	
	Résultat de l'exercice		136		12 060	
	Provisions réglementées		140			
	Total I		142		59 979	
	Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		27 190	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		142	
	Autres dettes	(dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	56 233	172	66 911
	Produits constatés d'avance		174			
Total III		176		94 244		
Total général (I + II + III)			180		154 222	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Certifié conforme à l'original

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		La Folia		Néant ☐ *	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		Exercice N clos le	
				018		311 012 20211	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	72 297
	Production vendue {	Biens	dont export et livraisons	215		214	
		Services *	intracommunautaires	217		218	17 572
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
	Autres produits					230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	89 869
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	1 800
	Variation de stocks (marchandises) *					236	4 830
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	1 099
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : 6 466, immobilier :)					242	65 989
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *)		243			244	1 249
	Rémunérations du personnel *					250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	
	Dotations aux amortissements *					254	
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
	Total des charges d'exploitation (II)					264	74 968
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	14 901
Produits financiers (III)		280	20	Charges financières (V)		294	552
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	153	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	2 155
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	12 060
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	12 060	314	
REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)			324	2 309		
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU - TE (44 octies et octies A)	987		342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)	989				
ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quinquies)	138				
Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991	Investissements outre-mer	344				
ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
BUD (44 sexdecies)	992						
DEDUCTIONS	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346		350	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		655			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		643			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		645			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		647			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		648			
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641			
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		990			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649			
		RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col.1 / Déficit col.2					
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356	
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :						360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 / Déficit col.2						370	14 369

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Carrière Carrefour de l'Orignal

LA FOLIA

**Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 euros**

**Siège social : 14 Route de Carcassonne
31290 Villefranche de Lauragais
794 510 081 RCS Toulouse**

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 1er DECEMBRE 2022

Le 1er décembre 2022, à 19 heures, les associés de la Société LA FOLIA se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, à Villefranche de Lauragais, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre remise en mains propres en date du 30 novembre 2022.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents. Monsieur Christian ANSOULT préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 150 actions, soit la totalité des actions ayant droit de vote.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut

valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolutions proposée par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 31/12/2021 ;
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce, approbation de ces conventions ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Fixation de la rémunération du Président Directeur Général Christian Ansoult et de la Directrice Générale Karine Ahache ;
- Pouvoirs en vue des formalités ;

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat viscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT – DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 12060 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 12060 euros

Affectation

- Report à nouveau : 12060 euros

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des six derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION – REMUNERATION DES DIREIGEANTS

L'assemblée générale décide de ne pas rémunérer ses dirigeants :

Christian Ansoult, président et Karine Ahache, directrice

Dans l'exercice de leur mandat pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION – CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président, sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, se prononce sur les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mises aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 20h.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés.

Le Président de l'assemblée Christian ANSOULT

Certifié conforme à l'original



Karine AHACHE

